

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles–
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

Le 15 juin 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMC238848014

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables à divers endroits - L1 (Lot 1) de la Ville de Montréal - Dépense totale : 8 723 974,24 \$, taxes incluses (contrat : 7 269 978,53 \$; contingences : 1 453 995,71 \$) - Appel d'offres public 506801 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMC238848014

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables à divers endroits - L1 (Lot 1) de la Ville de Montréal - Dépense totale : 8 723 974,24 \$, taxes incluses (contrat : 7 269 978,53 \$; contingences : 1 453 995,71 \$) - Appel d'offres public 506801 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

À sa séance du 24 mai 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 31 mai 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont expliqué que ce dossier, pour la réalisation de travaux d'aménagement de pistes cyclables, permettra à la Ville de poursuivre le développement et l'optimisation de son réseau cyclable. Le contrat prévoit notamment le rattachement du REV Saint-Denis à la rue Cherrier. Les autres projets ne sont pas nécessairement encore connus. Les invités ont d'ailleurs tenu à souligner que le contrat sera mis à la disposition des arrondissements, qui souhaitent réaliser des aménagements cyclables sur le réseau artériel.

L'appel d'offres a été lancé le 16 janvier, pour une durée de 30 jours, durant laquelle trois addenda ont été publiés, incluant un report de la date d'ouverture. Sur dix preneurs du cahier de charges, seulement deux firmes ont déposé une soumission, dont l'une a été jugée non conforme en raison d'un dépassement de prix à l'item des frais généraux de chantier ainsi qu'aux frais de mobilisation et de maintien. L'unique soumission, celle de Bruneau Électrique inc., présentait un écart de 57,3 % avec l'estimation de contrôle. Des négociations ont été entreprises, conformément à la *Loi des cités et villes*, ce qui a permis de réduire l'écart à 39,2 %.

Les invités ont souhaité préciser que les prix utilisés dans leurs estimations ont été révisés en mars 2023. Avec ces nouvelles données, l'écart entre le prix négocié et l'estimation révisée se situerait plutôt à 8,5 %. Le prix négocié serait donc conforme à celui du marché actuel. Par ailleurs, il n'est pas impossible qu'une partie de l'écart s'explique par l'incertitude entourant les emplacements, qui ne sont pas encore connus, et par l'étendue des travaux sur le territoire. Les responsables sont d'avis qu'il serait probable qu'un retour en appel d'offres donne sensiblement les mêmes résultats.

En guise de conclusion, le Service a recommandé d'accorder le contrat à Bruneau Électrique inc. Les travaux à venir permettront à la Ville de doter certaines intersections de feux piétons à décompte numérique, d'améliorer la sécurité, de favoriser la mobilité active, et ce, à divers endroits sur le territoire, ainsi que de compléter l'interconnexion entre le REV Saint-Denis et la rue Cherrier, qui est un lien hyper stratégique.

Durant la période de questions, la Commission a voulu mieux comprendre pourquoi l'estimation avait été basée sur l'IPC de 2022. Les responsables ont précisé qu'il n'était pas possible de se baser sur les chiffres récents, car il faut prévoir environ trois mois entre l'actualisation annuelle de l'IPC et l'application de ces nouvelles données aux estimations. Les explications étant à la satisfaction des commissaires, le président remercie les ressources de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMC238848014 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.